



Distr. LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.8 23 mai 2006

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE Vingt-quatrième session Bonn, 18-26 mai 2006

Point 6 de l'ordre du jour Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement

Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement

Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a entamé l'examen des informations figurant dans les communications des Parties, reproduites dans les documents FCCC/SBSTA/2006/MISC.5 et Add.1, et dans celles qui avaient été diffusées sur le site Web de la Convention par les observateurs accrédités. Dans leurs communications, les Parties ont fait observer qu'il fallait étudier la question de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement dans le cadre des efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques, et ce pour atteindre l'objectif ultime de la Convention.
- 2. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen des questions scientifiques, techniques et méthodologiques pertinentes, ainsi que l'échange d'informations et de données d'expérience à prendre en compte, y compris des méthodes d'action et des mesures véritablement incitatives, à sa vingt-cinquième session (novembre 2006), en prenant en considération les résultats de l'atelier demandé par la Conférence des Parties à sa onzième session et les communications des Parties visées au paragraphe 1.
- 3. Le SBSTA a décidé que l'atelier mentionné au paragraphe 2 devrait donner l'occasion, pour les Parties, d'échanger des données d'expérience et de se pencher sur les aspects pertinents liés à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Les questions qui seront précisément examinées lors de cet atelier seront les suivantes:

GE.06-70176 (F) 240506 240506

¹ Cet atelier se tiendra du 30 août au 1^{er} septembre 2006 à Rome (Italie).

- a) Questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques, dont le rôle des forêts, en particulier des forêts tropicales, dans le cycle mondial du carbone; définitions, notamment celles relatives aux liens entre déboisement et dégradation; disponibilité et qualité des données; échelle; taux de déboisement et facteurs qui déterminent ce phénomène; estimation des variations des stocks de carbone et du couvert forestier; et incertitudes connexes;
- b) Méthodes d'action et mesures véritablement incitatives pour réduire les émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, y compris leurs causes; efficacité à court et à long terme des réductions des émissions; déplacement des émissions; coopération bilatérale et multilatérale; activités d'autres organismes internationaux compétents; promotion d'une gestion durable des forêts; renforcement des capacités; et mécanismes financiers et autres solutions (réflexion fondée sur les données d'expérience acquises et les enseignements tirés);
- c) Mise en évidence des liens éventuels entre les questions scientifiques, socioéconomiques, techniques et méthodologiques pertinentes et les méthodes d'action et mesures véritablement incitatives qui pourraient découler de l'examen des points mentionnés aux alinéas *a* et *b* ci-dessus.
- 4. Le SBSTA a prié le secrétariat de veiller à ce que des représentants des organisations intergouvernementales compétentes soient invités à l'atelier. Il lui a demandé aussi de convier des représentants d'organisations non gouvernementales compétentes ainsi que des experts compétents.
- 5. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour l'atelier, un document de base sur les points indiqués aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 3, avec une synthèse des informations pertinentes figurant dans les communications nationales et les autres communications visées au paragraphe 1.
- 6. Le SBSTA a prié le secrétariat de prévoir un deuxième atelier sur les questions relatives à ce point de l'ordre du jour avant sa vingt-sixième session (mai 2007), sous réserve de l'obtention d'un financement complémentaire et en attendant les conclusions du SBSTA à sa vingt-cinquième session.
